



CHARTRE QUALITÉ DU CENTRE DE FORMATION A2 PRÉVENTION

NOS VALEURS :

« A2 Prévention propose toutes les formations pour les professionnels, dans les domaines de la sécurité, de la prévention des risques et de la conduite d'engins. Depuis mars 2019, A2 Prévention détient les habilitations INRS/CARSAT pour garantir une formation de qualité et reconnue. L'ensemble de nos formations sont dispensées en présentiel. Nos valeurs et notre engagement sont de fournir une formation de qualité pour l'ensemble de nos clients en garantissant la sécurité de nos stagiaires ».

« Conformément à [loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018](#) pour la liberté de choisir son avenir professionnel, **A2 PRÉVENTION** est certifié **Qualiopi** (Référentiel National Qualité) de son centre. Selon les critères définis à [L. 6316-3 du Code du travail](#) et détaillés dans le guide du référentiel, nous vous invitons à signer et respecter les engagements relatés dans cette chartre. »

Référentiel Qualiopi : <https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/guide-lecture-referentiel-qualite.pdf>

NOS ENGAGEMENTS :

1 Garantir la qualité des enseignements au sein de nos formations

Nous nous engageons à assurer que les bénéficiaires ont accès à des enseignements de qualité et nous maintenons et vérifions les compétences de tous nos intervenants. Nous mettons tout en œuvre pour garantir la meilleure employabilité des bénéficiaires en fin de parcours avec des dispositifs, tels que :

- ✓ Des plateaux techniques, des locaux adaptés,
- ✓ Des supports de formations et d'évaluation,
- ✓ Des référentiels de compétences,
- ✓ Une veille réglementaire, économique et technologique,
- ✓ Des informations détaillées accessible au public,
- ✓ Des groupes de réflexions et d'analyse en matière d'innovations pédagogiques,
- ✓ Des évolutions aux contenus apportés,
- ✓ Un référent pour les personnes en situation de handicap

Indicateurs Qualiopi : 1-2-3-4-5-6-7-8-18-19-20-23-24-25-26



2 Accompagner et adapter les formations aux bénéficiaires

Nous nous engageons à accompagner nos bénéficiaires dans leurs démarches ainsi que dans leurs parcours en l'adaptant au besoin ; notamment pour les personnes en situation de handicap. Pour garantir cet accompagnement, nous mettons en œuvre des dispositions et des moyens, tels que :

- ✓ Règlement intérieur, livret d'accueil,
- ✓ Accueil sécurité, règles d'or,
- ✓ Des référents techniques formations,
- ✓ Outils d'évaluation et d'auto-évaluation,
- ✓ Preuve de délivrance de la certification,
- ✓ Dispositifs d'aides financières (CPF),
- ✓ Liste des intervenants sociaux PSH,
- ✓ Attestations de réussite, sessions d'examens,
- ✓ Document unique d'évaluation des risques professionnels,
- ✓ Matériel adéquat (vidéo projecteur, paper-board, ordinateur, équipements spécifiques),
- ✓ Supports de cours/d'explicitation des compétences, vidéos, fiches pratiques.
- ✓ Charte handicap (Démarche de progrès)

Indicateurs Qualiopi : 9-10-11-12-13-14-15-16-17

3 Compétences et qualifications de nos intervenants dans les formations

Nous nous engageons à la vérification des qualifications et compétences des intervenants qui participent à l'enseignement au sein de nos formations. Des évaluations régulières sont effectuées afin que les bénéficiaires puissent recevoir des enseignements en adéquation avec les formations choisis. Pour ce faire, A2 PRÉVENTION a mis en place des dispositifs tels que :

- ✓ Diffusion de documents d'information
- ✓ Guide d'entretien de recrutement
- ✓ Entretien professionnel
- ✓ Processus d'accueil des nouveaux intervenants
- ✓ Veille technique et technologique dans les formations
- ✓ Évaluation de prestation externe
- ✓ Évaluation formation / Formateur
- ✓ Charte Qualité
- ✓ Référents techniques formations

Indicateurs Qualiopi : 21-22-27



4 Être à l'écoute de l'ensemble de nos parties prenantes

Nous nous engageons à une écoute active de nos parties prenantes sur leurs attentes, leurs besoins, leurs appréciations, leurs réclamations ainsi que sur les propositions qu'ils pourraient suggérer concourant à l'amélioration continue. Nous mettons en œuvre des dispositifs pour assurer le traitement, le suivi des différentes actions engagées ainsi qu'une visibilité et une communication sur leurs retours, tels que :

- ✓ Enquêtes de satisfaction,
- ✓ Evaluation des intervenants,
- ✓ Compte-rendu d'entretiens,
- ✓ Retour d'expérience
- ✓ Procédure de traitement de réclamation ou événement indésirables
- ✓ Analyse des réclamations, événements indésirables
- ✓ Traitement des appréciations formulées par les parties prenantes.
- ✓ Identification et réflexion sur les causes d'abandon ou les motifs d'insatisfaction,
- ✓ Tableau de suivi de l'évènement indésirable
- ✓ Mise en œuvre d'actions spécifiques
- ✓ Plans d'actions d'amélioration
- ✓ Communication sur le retour des actions

Indicateurs Qualiopi : 30-31-32

5 Investissement d'A2 PRÉVENTION dans l'environnement professionnel des formations

Nous nous engageons à l'investissement du centre de formation A2 PRÉVENTION dans l'environnement professionnel en lien avec ses filières de formations ; pour cela nous participons à des collectifs, des salons, des conférences sur les filières de nos formations. Nous collaborons également avec les réseaux professionnels, ce qui nous permet d'être informés régulièrement des évolutions techniques dans les métiers enseignés. Nous mettons à disposition des diffusions régulières auprès de nos formateurs et référents techniques, tels que :

- ✓ Une veille réglementaire, économique et technologique,
- ✓ Abonnement aux revues spécifiques métiers
- ✓ Invitation participation colloque, conférence
- ✓ Adhésion aux réseaux professionnels
- ✓ Participation aux salons professionnels
- ✓ Support d'informations, compte rendu réunions
- ✓ Site internet et réseaux sociaux
- ✓ Des évolutions aux contenus apportés

Indicateurs Qualiopi : 23-24-25-26-28-29



En signant cette charte, vous vous engagez à respecter les termes relatés en tous points.

<p><u>Nom de l'organisme ou intervenant et signature</u></p>	<p><u>Gérante du centre de formation :</u> Mme BERGEON-DUQUERTY</p>
	<p>A2 PRÉVENTION 79 Avenue du 1er Mai 40220 TARNOS Tél. : 05 59 64 04 42 SIRET : 499 112 613 00041 - APE 8559 A</p> 